

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2020

Le 6 juillet 2020 à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Henri DAUCÉ, Maire, à la salle des sports de la rue René Cutté, ceci afin de garantir les conditions de distanciation physique indispensables au contexte de crise sanitaire en cours.

**Présents :** Henri DAUCÉ ; Catherine DESCAMPS, Laurent BEUCHET, Catherine BAUDRIER, Philippe BARDEL, Anne SIDRE, Patrice GOUALLIER (adjoints) ; Marie-Claude CHEVILLON, Mohamed EL YAZIDI, Didier BELLAMY, Valérie ÉTIENNE, Ronan FARAULT (conseillers délégués) ; Jeannine COLLET, Serge AUBERT, Laurence NICOLAS, Franck CHAUVEL, Jean-Michel RENAUD, Laurence DUFOUR, Éline FROTIN, Anne DELAUNAY, David SALAÛN, Marie-Hélène DAUCÉ, Manuel DE OLIVEIRA, Hervé GUÉRIN, Christine ROUSSIN, Ludovic ÉPAILLARD, Dominique LE GUEU.

**Secrétaire de séance :** Serge AUBERT.

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUIN 2020

M. le Maire invite les membres du Conseil municipal à signaler leurs éventuelles observations sur le procès-verbal de la séance du 8 juin dernier. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## DÉLIBÉRATIONS

### Désignation des représentants de la Commune à la CLECT de Rennes Métropole

Par 21 voix « pour » et 6 abstentions, M. Henri DAUCÉ est désigné en qualité de délégué titulaire de la Commune de Romillé au sein de la Commission Local d'Évaluation des Charges Transférées de Rennes Métropole. Mme Catherine DESCAMPS est nommée suppléante.

### Renouvellement des commissions des impôts

À la suite des élections municipales, la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être renouvelée, de même que la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de Rennes Métropole. Les commissaires des impôts sont nommés par le Directeur Départemental des Finances Publiques, sur proposition des collectivités concernées, en nombre double. À cet effet, le Conseil municipal valide la liste des 32 noms qui lui sont suggérés en vue de former la future CCID, ainsi que la liste de 3 noms susceptibles d'intégrer la CIID.

### Projet d'aménagement d'un magasin de bricolage et de jardinage rue de Montmuran

Agrial souhaite agrandir et transformer sous l'enseigne « LaMaison.fr » son magasin situé rue de Montmuran. Pour permettre ce projet, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le principe de vendre à ce groupe coopératif une surface de 730 m<sup>2</sup> environ située au sud de sa propriété, au prix de 15,00 € HT le m<sup>2</sup>. Cet espace, aujourd'hui aménagé en parking constitue de fait un élément du domaine public. C'est pourquoi, afin de pouvoir le céder, le Conseil municipal décide sa désaffectation ainsi que son déclassement.

### Désignation de représentants de la Commune auprès de différentes associations

M. Laurent BEUCHET est désigné représentant de la Commune à l'assemblée générale de l'AUDIAR, M. Jean-Michel RENAUD à celle du COS Breizh, et M. Franck CHAUVEL à celle d'Espace Emploi de Pacé, association à laquelle la Commune décide d'adhérer (21 voix « pour » et 6 abstentions).

### Personnel communal

À l'unanimité, le Conseil municipal donne une délégation de principe au Maire pour recruter, autant que de besoin, des agents contractuels sur des emplois non permanents (pour des besoins temporaires ou saisonniers ou bien le remplacement de titulaires momentanément absents). Il décide également de maintenir dans son fonctionnement actuel le Comité Consultatif du Personnel Communal. M. Patrice GOUALLIER et M. Mohamed EL YAZIDI sont désignés pour intégrer cette structure consultative interne.

### Questions financières

À la demande du Receveur municipal, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur un titre de recettes d'un montant de 1 698,45 €, jugé irrécouvrable, qui avait été émis sur le budget annexe du Pré Vert. Il valide également une décision budgétaire modificative sur ce même budget.

### Rénovation de l'immeuble place de l'Église (aménagement d'une boucherie et de 2 logements sociaux)

Si les travaux de rénovation du local boucherie seront bien terminés fin juillet, ceux des logements situés au-dessus sont prolongés jusqu'à fin septembre. Des avenants en moins-value sont par ailleurs à régulariser pour un total de 4 079,67 €. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité les avenants afférents à ces modifications.

## Dossiers enfance et jeunesse

Le Conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs des services enfance et jeunesse pour l'année scolaire 2020/2021 (tarifs identiques à l'année qui vient de s'achever sauf pour la restauration scolaire, pour lesquels les tarifs sont revalorisés de 1 %). Il valide également les périodes d'ouverture des accueils de loisirs pour l'année scolaire à venir ainsi qu'une mise à jour du règlement de ces services. Le Conseil municipal fixe par ailleurs le montant des dotations et des subventions scolaires à caractère social pour 2020 (pour les trois écoles de Romillé). La contribution annuelle aux charges de fonctionnement de l'école privée Saint-Martin est arrêtée à 82 970,03 € (soit pour un coût à l'élève identique à celui des écoles publiques). Enfin, le Conseil municipal autorise M. le Maire à signer un nouveau « Contrat Enfance Jeunesse » avec la Caisse d'Allocation Familiales d'Ille-et-Vilaine, qui couvrira les années 2019 à 2022.

## Attribution du marché de travaux pour la réalisation d'un terrain de football en gazon synthétique

À l'unanimité, le Conseil municipal décide d'attribuer à l'entreprise ART DAN le marché de travaux pour la réalisation d'un terrain de football synthétique (en remplacement du terrain d'entraînement enherbé), pour un montant de 628 000 € HT. Concernant ce dossier, M. le Maire regrette vivement la précipitation et les errements juridiques qui ont régi sa conduite sous la précédente municipalité. Ces flottements ont nécessité un certain nombre de mises au point avec l'attributaire imposé, avec pour conséquence un retard obligé dans le démarrage des travaux. Mme Marie-Hélène DAUCÉ conteste pour sa part toute précipitation, précisant que tout ce qu'elle a pu faire dans ce dossier l'a été -de son point de vue tout au moins- dans l'intérêt de Romillé.

## Rénovation et mise aux normes de la salle culturelle le Pré Vert – Passation de différents avenants

Le Conseil municipal est invité à accepter les avenants qu'il est proposé de passer avec l'entreprise LEHAGRE pour la pose d'un miroir et l'entreprise CEME GUERIN pour la réfection de l'éclairage. Ils représentent au total un coût supplémentaire de 4 457,26 € HT. La passation de ces avenants est validée à l'unanimité.

## Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Déclic - Années 2020 à 2022

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler pour trois nouvelles années le partenariat existant entre l'association Déclic et la Commune de Romillé. Dans ce cadre, la Commune s'engage notamment à soutenir Déclic en lui commandant un nombre minimum d'heures de prestations annuelles.

## Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement

Le Conseil municipal prend acte de la présentation qui lui est faite du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de Rennes Métropole.

## DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation de l'Assemblée depuis la séance du 8 juin dernier. Il s'agit de la renonciation au droit de préemption urbain dont dispose la Commune (par délégation de Rennes Métropole) sur quatre biens situés pour l'un à l'Hôtellerie, et pour les trois autres sur la ZAC de la Houltais.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES (PRINCIPAUX POINTS A SIGNALER)

- ◆ **Centre Communal d'Action Sociale** : M. le Maire fait savoir qu'il a nommé en qualité de membre du CCAS les personnes suivantes : Mme Catherine BELAN, Mme Valérie FIXOT, M. Martin SCHWARTZ, M. Joel NEDELEC, Mme Marie-Paule PRIE, Mme Annie DAUCE, Mme Christine DENAIS et M. Bertrand POENCES. Ils rejoindront au sein du Conseil d'administration du CCAS les huit membres du Conseil municipal élus le 8 juin dernier, ainsi que M. le Maire.
- ◆ **Suite élections municipales** : M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que Mme Marie-Hélène DAUCÉ, ainsi que quelques personnes de la liste « Romillé pour tous », ont déposé un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rennes afin de contester le résultat des élections municipales du 15 mars dernier. Ils estiment en effet que ce résultat a été faussé compte tenu d'un taux de participation anormalement faible en raison de la crise de la Covid-19. Ce recours a été audié le 3 juillet dernier et la décision mise en délibéré. M. le Maire fait savoir que le représentant des pouvoirs publics a conclu, lors de l'audience, au rejet du recours déposé. Mme Marie-Hélène DAUCÉ confirme bien évidemment l'existence de ce recours, qui relève selon elle d'un simple processus démocratique.
- ◆ **Indemnités des élus** : M. le Maire demande à Mme Marie-Hélène DAUCÉ si elle est en mesure de confirmer publiquement ses propos diffusés récemment dans Ouest-France, selon lesquels les indemnités de fonction des nouveaux élus auraient doublé. Mme Marie-Hélène DAUCÉ reconnaît que ce chiffre est en réalité un peu exagéré, l'augmentation étant plutôt de l'ordre 30 %. Elle maintient par contre que l'augmentation décidée engendrera pour la Collectivité une dépense supplémentaire de 150 000 € sur la durée du mandat. M. le Maire ne le nie pas. Il rappelle toutefois que l'augmentation votée ne représente que 0,96 % du budget annuel de fonctionnement de la Commune, laquelle sera selon lui vite amortie au regard de l'investissement désormais attendu des élus. D'une manière générale, il regrette que de tel mensonge puisse être proféré dans la presse locale, puisque chacun connaît le rôle dévastateur du mensonge, qui est aujourd'hui une arme politique bien trop utilisée.